

Rapport annuel sur la politique de concurrence de l'Union européenne

Au cours de la session de mars I, le Parlement examinera le rapport annuel 2019 sur la politique de concurrence de l'Union européenne, adopté par la commission des affaires économiques et monétaires. Ce rapport souligne l'orientation de plus en plus internationale prise par la politique de concurrence à l'ère de la mondialisation et de la numérisation de l'économie. Il met également l'accent sur l'efficacité des instruments de la politique de concurrence et sur la façon dont ils peuvent être utilisés pour soutenir le pacte vert pour l'Europe.

Contexte

En matière de concurrence, le [rôle](#) principal du Parlement est d'examiner la politique élaborée par la Commission, et l'un des premiers outils dont il dispose pour ce faire est le rapport annuel sur la politique de concurrence élaboré par la commission des affaires économiques et monétaires (ECON). La Commission publie elle aussi un [rapport](#) annuel sur la politique de concurrence, dans lequel elle fournit des informations sur ses principales initiatives stratégiques et législatives ainsi que sur les décisions qu'elle a prises dans le cadre de l'application du droit de la concurrence de l'UE.

Position du Parlement européen

La commission ECON a adopté son [rapport](#) le 18 février 2020. Elle y appelle à développer l'influence de la politique de concurrence de l'Union dans le monde, notamment par le contrôle des investissements directs étrangers, la garantie de la réciprocité avec les pays tiers dans les marchés publics et la politique d'investissement et l'application équilibrée du contrôle des aides d'État entre les opérateurs européens et leurs concurrents étrangers. Elle plaide également pour une politique propice à l'émergence de leaders européens compétitifs au niveau mondial, au développement de [projets importants d'intérêt européen commun](#) dans les technologies de rupture et à la mise en place éventuelle d'un cadre juridique pour le [devoir de diligence](#) à l'égard des chaînes de valeur mondiales. La commission ECON est favorable à un renforcement des normes internationales afin de garantir l'équité des conditions de concurrence. Afin d'adapter la politique de concurrence de l'Union à l'ère numérique, la commission appelle à réviser la réglementation relative aux concentrations et à renforcer les actions en matière d'ententes et d'abus de position dominante, en tenant compte des effets de pouvoir de marché et de réseau associés à la concentration des données. Elle demande également à la Commission d'envisager des règles pour renforcer le partage et l'interopérabilité des données et de mieux contrôler le rachat de start-ups par des acteurs dominants. Dans son rapport, la commission ECON suggère par ailleurs de réviser [certains concepts fondamentaux](#), tels que les «abus de position dominante», les «infrastructures essentielles» et le «pouvoir de marché», et invite la Commission à introduire un dispositif centralisé de contrôle *ex ante* des marchés dans lesquels certaines entités imposent des conditions inéquitables à des concurrents en profitant de leur double statut de plateforme et de fournisseur, et à mettre en place une réglementation ciblée lorsque les pratiques deviennent systémiques. Elle demande à la Commission d'envisager l'élaboration d'une proposition visant à séparer les moteurs de recherche des autres services commerciaux qu'ils proposent. Elle recommande également d'élaborer une nouvelle éthique des données afin d'améliorer la transparence et la sécurité des données.

Pour améliorer l'efficacité des instruments d'action, le rapport suggère de recourir davantage aux mesures correctives de nature structurelle et comportementale, à des procédures antitrust accélérées et à de nouvelles mesures d'incitation telles que le [programme de clémence](#). La Commission devrait examiner la possibilité de prendre des mesures provisoires pour mettre fin aux pratiques préjudiciables et inclure les coûts sociaux et environnementaux dans son analyse des concentrations. Le rapport soutient également l'utilisation d'aides d'État dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, pour autant que cela ne fausse pas la

concurrence. En ce qui concerne les politiques sectorielles, le rapport invite la Commission à mener des enquêtes systématiques dans les secteurs qui jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des citoyens, tels que les transports ou la santé, et à envisager d'infliger des amendes aux pays qui enfreignent la réglementation relative aux aides d'État. Pour que la politique de concurrence tienne davantage compte des citoyens, le rapport appelle à recourir régulièrement à la procédure législative en la matière, demande au Parlement de s'impliquer davantage dans les activités internationales liées à la concurrence et invite à mieux associer les acteurs concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de concurrence.

Rapport d'initiative: [2019/2131\(INI\)](#); commission compétente au fond: ECON; rapporteure: Stéphanie Yon-Courtin (Renew, France)

